

# La transformation de notre territoire de vie et la conduite des changements.

## *Contribution du conseil intercommunal de développement*

*Le conseil intercommunal de développement (CID) a été mis en place en septembre 2010 par la volonté des 3 municipalités. L'objectif visé est d'associer activement la société civile à une réflexion prospective sur l'avenir de notre territoire de vie et les perspectives d'une coopération intercommunale renforcée au service de ses résidents.*

*Tous les citoyens, volontaires et bénévoles, qui ont fait acte de candidature ont été accueillis au sein de la structure. (57 personnes à ce jour).*

*Instance de réflexion plurielle, indépendante et neutre vis à vis de la sphère politique, le CID est un lieu d'échange, de partage, de concertation et d'élaboration de préconisations sur une vision partagée de l'évolution du territoire, de l'intérêt commun et du mieux vivre ensemble.*

*les travaux sont réalisés en atelier. 4 ateliers, ouverts à d'autres acteurs volontaires du territoire (associatifs, experts,...) alimentent les réflexions du CID :*

- Economie et emploi*
- Attractivité du territoire (dont urbanisme et déplacements)*
- Services aux populations et équipements à mutualiser*
- Valorisation des bords de Loire*

*A ce jour près de 60 réunions se sont déroulées. Une vingtaine d'experts et/ou élus ont été auditionnés.*

*Le conseil intercommunal de développement (CID) souhaite, à travers cette première contribution publique notamment dans le cadre du grand débat initié par Nantes Métropole « Ma ville demain » :*

- apporter sa vision sur les questions posées par les transformations en cours et à venir de notre territoire.*
- partager avec la population ses premières réflexions, les enrichir et susciter un intérêt à participer aux travaux en atelier.*

*Ces réflexions, issues des travaux de l'atelier « attractivité du territoire » ont fait l'objet d'une validation lors de l'assemblée plénière du comité permanent du 18 janvier 2012.*

*Dans les prochaines semaines, les travaux engagés dans les autres ateliers feront l'objet d'une communication sous la forme de contribution ou de point d'étapes.*

## **L'agglomération nantaise se transforme...**

Notre agglomération Nantes Métropole, avec aujourd'hui 600 000 habitants et 700 000 habitants attendus en 2030, connaît un développement important et un fort accroissement de sa population.

Pourquoi ce dynamisme? Parce qu'elle est attractive à la fois pour les entreprises qui y créent des emplois et pour les habitants, anciens et nouveaux, avec les services et le cadre de vie qu'ils y trouvent.

Nos trois communes participent à ce mouvement et en tirent bénéfice.

Dans une période marquée par une crise économique et financière, qui dure et s'accroît, les habitants doutent de l'avenir.

Le besoin d'un territoire qui protège, qui maîtrise son devenir devient plus aigu.

Dans ce contexte, le développement des précarités, la peur de l'autre et de la différence, les tentations du repli sur soi sont des menaces réelles pour la mixité sociale et la cohésion du territoire.

Comment maintenir l'attrait de cette métropole et assurer son développement ; quelles transformations seront nécessaires pour :

- assurer un développement durable,
- répondre aux besoins liés à l'allongement de la durée de vie de ses habitants,
- prendre en compte de nouvelles attentes sociétales (démocratie locale, familles monoparentales, communication et services internet, nouvelles pratiques sportives, circuits commerciaux courts...),
- tenir compte des contraintes budgétaires actuelles et futures des collectivités.

Aujourd'hui les habitants de nos 3 communes, sont interpellés par les transformations rapides du territoire où ils ont choisi de vivre et qui touchent :

- leur habitat et leur cadre de vie avec la nécessaire densification de l'habitat.
- l'architecture générale des territoires et les connexions entre eux avec le nécessaire développement/transformation des réseaux de déplacements.

Des habitants se sentent "menacés" par ces transformations. D'autres s'interrogent. S'ils ne les refusent pas à priori, ils veulent en comprendre le sens et en être des acteurs.

## **Construire notre territoire de demain...**

### **• La prospective et l'intercommunalité.**

La réponse aux besoins des habitants ne se limite pas aux frontières administratives de nos communes.

Nous sommes plus créatifs et plus efficaces lorsque nous travaillons à plusieurs : c'est la raison d'être de Nantes Métropole (NM). Aussi il est indispensable que les habitants comprennent le partage des compétences et des prises de décision entre celles de NM, qui sont aujourd'hui déterminantes, et celles de leurs municipalités.

Chaque question doit être étudiée avec un regard résolument intercommunal. Mais nous devons aussi, préserver une certaine identité locale et assurer un échelon de démocratie au plus près des citoyens pour faire connaître nos besoins spécifiques : c'est le rôle des communes à travers les outils d'expression et de coopération intercommunale qu'elles mettent en place comme le CID.

### **• Les politiques publiques, la citoyenneté et le débat territorial.**

Les municipalités élues sont pleinement légitimes pour décider des politiques publiques à conduire mais aujourd'hui les citoyens veulent en débattre et en être des acteurs reconnus et écoutés.

Le territoire et son devenir sont définis par de nombreux documents tels que le plan local d'urbanisme (PLU), d'habitat (PLH) et de déplacement (PDU). Ces plans sont volumineux, complexes, de lecture souvent laborieuse pour le simple citoyen et très largement prédéterminés lorsqu'ils sont soumis aux enquêtes d'utilité publique.

Il est nécessaire que l'information et la concertation des citoyens soient développées très en amont de la mise au point de ces plans, c'est à dire bien avant l'ouverture des enquêtes d'utilité publique. Le CID peut être indépendamment des initiatives municipales un support de ces informations et concertations préalables.

### **• Un urbanisme anticipateur avec une vision intercommunale.**

Le territoire à développer c'est un territoire de vie attractif et apaisé où « l'on est fier d'y vivre et où l'on se parle », qui préserve la qualité de son cadre de vie et développe sa mixité sociale.

Une densification urbaine apaisée respectant le cadre de vie actuel est possible. Elle reposera sur une vision prospective pour permettre une réelle maîtrise du type d'habitat voulu dans les quartiers urbanisés, notamment pour les hauteurs de construction, mais aussi pour anticiper l'évolution des quartiers à l'échéance 2030.

Cette urbanisation est à différencier selon les caractéristiques des quartiers ; Les quartiers densifiés constitués d'immeubles devront disposer de commerces et d'équipements publics de première proximité.

Une politique pluriannuelle d'équipements intergénérationnels gagnerait à être développée en complément du nécessaire développement de l'habitat social, notamment en faisant vivre des lieux de mixité où les gens peuvent se rencontrer et développer du lien social.

Mais l'urbanisme ne se limite pas à l'habitat. C'est aussi la question des polarités futures de nos communes avec la création de nouveaux grands quartiers de vie et leurs équipements publics. C'est encore la question du devenir des zones d'activité économique et commerciale ou la question de l'aménagement des bords de la Loire.

Le CID a engagé une réflexion sur la compréhension des actuels PLU communaux approuvés en 2007 et leurs évolutions souhaitables.

Par ailleurs ne serait-il pas opportun que les municipalités étudient dès à présent la possibilité de construire un PLU sectoriel intercommunal dans le cadre des dispositions de la loi Grenelle 2 du 12.07.2010 ?

### **Une approche globale et équilibrée des différents modes de déplacements...**

Le CID fait sien l'avis du conseil de développement de Nantes Métropole qui préconise une approche partagée et globale entre tous les modes de déplacements.

Le développement des transports en commun, attendu depuis longtemps, est indispensable pour répondre aux besoins des habitants et à la congestion prévisible du trafic routier. Le principe du Chronobus, grâce à son cadencement, sa fréquence et son amplitude horaire offre une alternative à l'utilisation de la voiture pour certains besoins. D'autres initiatives devront compléter cette offre afin de faciliter une adaptation plus aisée du comportement des usagers aux nouveaux modes de déplacements et aux objectifs du développement durable (piétons, vélos, co-voiturage, rabattements sur ligne chronobus, parkings relais,...).

La modernisation de l'offre de transport en commun est un atout pour notre territoire à mettre en œuvre dès à présent. Pour autant le CID n'a pas à se prononcer pour ou contre tel aspect d'un plan de circulation communal : ceci relève des débats conduits à l'initiative des municipalités.

Le chronobus n'est pas la réponse exclusive à l'ensemble des besoins des habitants et la modernisation d'autres modes de déplacement doit compléter cette première étape.

Le développement du trafic ferroviaire TER et la création d'une gare à Sainte Luce pourraient être un complément utile.

L'opposition voiture - transport en commun telle qu'elle est trop souvent présentée n'est pas le reflet de l'attente des habitants. Si un transport en commun doit à l'évidence être développé, si les habitudes et les comportements doivent à l'évidence évoluer, il faut aussi tenir compte de ceux qui sont « obligés » d'utiliser leurs voitures pour aller travailler compte tenu de la localisation des zones d'emploi, conduire leurs enfants à l'école ou chez une nourrice, faire des courses volumineuses et lourdes.

Une régulation des flux routiers de transit est indispensable avec la création de nouvelles voies de contournement de nos centres villes. En effet même avec un fort report sur les transports collectifs, notre territoire sera rapidement saturé avec l'augmentation importante de la population.

Enfin la sécurisation des flux routiers avec des pistes cyclables hors voirie, notamment à l'intérieur des quartiers et vers les groupes scolaires, est aussi une priorité.

### **Un débat à ouvrir...**

Pour le CID, il est indispensable de mettre en débat en 2012 l'ensemble des questions posées par le devenir de notre territoire.

Le CID peut être un des acteurs de cette démarche prospective dans un esprit de coopération intercommunale renforcée.